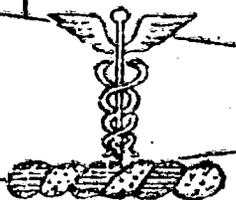


UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Faculté DE Commerce



ANNUAIRE 1962-1963

AVERTISSEMENT

Pour les informations générales sur l'Université de Sherbrooke, son histoire, son organisation, les dispositions administratives, les règlements universitaires et académiques, on devra consulter

L'ANNUAIRE GÉNÉRAL ou **le dépliant "RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX"**

Pour des renseignements supplémentaires sur la Faculté de Commerce, s'adresser au DOYEN:

Dr Rosario COUSINEAU, Ph.D.

ou au **SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF:**

Benoît LETENDRE,

Faculté de Commerce,
Cité Universitaire,
SHERBROOKE, Québec.

Téléphone: L'Orraine 9-7431

UNIVERSITE DE SHERBROOKE



Faculté de Commerce



ANNUAIRE 1962-1963



ARMOIRIES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

BLASON —

Ecartelé, de sinople et d'or, à une croix écartelée de l'un de l'autre brochant sur les partitions, chargée en coeur d'un livre ouvert au naturel, tranché du second et portant sur les deux pages la devise latine : "Veritatem in Charitate" inscrite en lettre de sable; adextrée en chef d'une fleur de lis du second.

EXPLICATION —

Les armoiries de l'Université de Sherbrooke portent deux couleurs : le vert et l'or qui sont ses couleurs officielles. Les symboles, les partitions aussi bien que les couleurs et la devise rappellent en bref le programme et l'histoire de cette première université catholique de l'Estrie.

L'écu est écartelé, c'est-à-dire qu'il est divisé en quatre cantons, deux de couleur verte et deux de couleur or, rappelant les Cantons de l'Est, nom qu'on donne à ce groupe de comtés du Québec dont la capitale est la ville de Sherbrooke.

Sur les partitions est posée la croix de la foi catholique. Comme ses universités-soeurs de la Province de Québec, l'Université de Sherbrooke a pour but de diffuser, avec la science, la connaissance de la religion, base de tout enseignement chrétien et catholique.

Sur la croix est posé un livre ouvert portant la devise latine : "Veritatem in Charitate". Le livre est le symbole du haut savoir et de l'enseignement supérieur.

Enfin la fleur de lis représente les traditions ancestrales, culturelles et nationales.

Il est aussi intéressant de noter que par ses couleurs et sa devise se trouvent symbolisées les trois vertus théologiques; la Foi, par l'or; l'ESPERANCE, par la couleur verte, et la CHARITE, par le devise. Comme toutes les facultés de l'Université de Sherbrooke ont adopté les mêmes armoiries, un cimier particulier les distingue les unes des autres.

CIMIER DE LA FACULTÉ DE COMMERCE



DESCRIPTION —

“Un caducée”, le principal attribut de Mercure, dieu de l'éloquence et du commerce.

Il consiste en une baguette de laurier ou d'olivier, surmontée de deux petites ailes d'argent, et autour de laquelle s'enlacent des serpents. C'est le symbole de la paix et du commerce; les serpents symbolisent la prudence, et les ailes, l'activité.

“La torque” est aux couleurs bleu turquoise et or; le bleu turquoise est la couleur choisie par la Faculté de Commerce.

EXPLICATION —

“La turquoise” est une pierre précieuse de couleur bleu-vert.

Comme pierre précieuse, la turquoise symbolise la richesse matérielle, dont l'acquisition est le principal mobile de l'activité économique, des affaires.

Comme roche cristalline très ancienne, elle rappelle que les affaires remontent à la plus haute antiquité.

1962

JANVIER						JUILLET					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			29	30	31			
FÉVRIER						AOÛT					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
				1	2					1	2
4	5	6	7	8	9	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			26	27	28	29	30	31
MARS						SEPTEMBRE					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
				1	2	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	30					
AVRIL						OCTOBRE					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
	1	2	3	4	5		1	2	3	4	5
8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12
15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26
29	30					28	29	30	31		
MAI						NOVEMBRE					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
		1	2	3	4			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31		25	26	27	28	29	30
JUIN						DÉCEMBRE					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
				1	2					1	2
3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7
10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14
17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21
24	25	26	27	28	29	23	24	25	26	27	28
						30	31				

1963

JANVIER						JUILLET					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
		1	2	3	4			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		28	29	30	31		
FÉVRIER						AOÛT					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
				1	2					1	2
3	4	5	6	7	8	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		25	26	27	28	29	30
MARS						SEPTEMBRE					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
				1	2	1	2	3	4	5	6
3	4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	13
10	11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	20
17	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	27
24	25	26	27	28	29	29	30				
31											
AVRIL						OCTOBRE					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
	1	2	3	4	5		1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11
14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25
28	29	30				27	28	29	30	31	
MAI						NOVEMBRE					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
		1	2	3	4			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9
12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16
19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	23
26	27	28	29	30	31	25	26	27	28	29	30
JUIN						DÉCEMBRE					
D	L	M	M	J	V	D	L	M	M	J	V
				1	2					1	2
2	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6	7
9	10	11	12	13	14	9	10	11	12	13	14
16	17	18	19	20	21	16	17	18	19	20	21
23	24	25	26	27	28	23	24	25	26	27	28
						30					

CALENDRIER DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1962-1963

— 1962 —

SEPTEMBRE

6, jeudi:

— Ouverture des cours.

27, jeudi:

— Messe du Saint-Esprit en la Salle Académique de la Faculté des Arts.

OCTOBRE

8, lundi:

— Jour d'Action de Grâce. — Congé universitaire.

27, samedi:

— Collation des grades d'automne.

NOVEMBRE

1, jeudi:

— La Toussaint — Congé universitaire.

14, mercredi:

— Elections provinciales — Congé universitaire.

17, samedi:

— Réunion des diplômés de la Faculté de Commerce.

DÉCEMBRE

5, mercredi:

— Fête anniversaire du Doyen.

8, samedi:

— Immaculée-Conception — Congé universitaire.

22, samedi:

— Relâche de Noël.

— 1963 —

JANVIER

6, dimanche:

— Epiphanie — Congé universitaire.

7, lundi au 18 inclusivement:

— Examens du premier semestre.

21 au 23, mercredi, inclusivement:

— Suspension des cours.

24, jeudi:

— Début du deuxième semestre.

29, mardi:

— Anniversaire de consécration de Son Excellence Monseigneur Georges Cabana, Chancelier de l'Université.

FÉVRIER

27, mercredi:

— Les Cendres — Cours réguliers.

28, jeudi:

— Fête anniversaire du Recteur.

AVRIL

11, jeudi:

— Jeudi Saint — Relâche de Pâques.

14, dimanche:

— Pâques.

15, lundi:

— Lundi de Pâques — Congé universitaire.

MAI

~~5, mercredi~~ 3, vendredi:

— Fin des cours du deuxième semestre.

6, lundi, au 17, inclusivement:

— Examens de fin d'année.

23, jeudi:

— Ascension — Congé universitaire.

JUIN

1, samedi:

— Collation des Grades.

25, mardi, au 28, vendredi:

— Examens de reprise.

AOÛT

15, jeudi:

— Date limite pour les demandes d'admission.

SEPTEMBRE

9, lundi:

— Inscription au secrétariat général.

10, mardi:

— Ouverture des cours.

UNIVERSITE DE SHERBROOKE

AUTORITÉS DE L'UNIVERSITÉ



GRAND CHANCELIER

Son Excellence Mgr Georges CABANA
Archevêque de Sherbrooke

CONSEIL DE HAUTE VIGILANCE

Son Excellence Mgr Georges CABANA
Archevêque de Sherbrooke

Son Excellence Mgr Arthur DOUVILLE
Evêque de St-Hyacinthe

Son Excellence Mgr Albertus MARTIN
Evêque de Nicolet

CONSEIL D'ADMINISTRATION



RECTEUR

Mgr Irénée PINARD, P.A.

VICE-RECTEUR

Mgr Maurice O'BREADY, P.D.

SECRETAIRE GENERAL

Abbé Antoine SIROIS

TRESORIER

Abbé Paul GILMORE

CONSEILLERS

Mgr Edouard MARCOUX, P.D.

Mgr Roger MALTAIS, P.D.

Abbé Gilles VERONNEAU

PERSONNEL ADMINISTRATIF



RECTEUR

Mgr Irénée PINARD, P.A.

SERVICE DES ACHATS

Abbé Paul GILMORE



AUMONIERÉS DES ETUDIANTS

Abbé André Bergeron

Abbé Fernand LABERGE

Abbé Laurent LAREAU

FACULTE DE COMMERCE

CONSEIL



DOYEN

Dr Rosario COUSINEAU, B.A., L.S.Com., M.S.Bus. (Columbia),
Dipl. Sc. Pol. (Paris), Cert. Et. Int. (Genève),
N.D.C. (Kingston), Ph.D. (Ottawa).

SECRÉTAIRE

Dr Jean-Marie ROY, B.A., M.A. (McGill), Doctorat en
Géographie (Grenoble).

SECRÉTAIRE-ADJOINT

Benoît LETENDRE, B.A., M.Com. (Sherbrooke).

CONSEILLERS

Léo PROVENCHER, B.A., L.S.Com., C.A.
Pierre MERCIER, B.A., B.Ph.

PERSONNEL ADMINISTRATIF



DOYEN

Dr Rosario COUSINEAU, Ph.D.

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

Benoît LETENDRE, B.A., M.Com. (Sherbrooke).

ADJOINT AU SECRÉTARIAT

Gaétan COUTURE, B.A., M.Com. (Sherbrooke).

BIBLIOTHÉCAIRE

Yvan TRUDEAU, B.A., B.Bibl.

CONSEIL D'ORIENTATION
ET DES
RELATIONS EXTÉRIEURES



Président:

Charles-Emile BELANGER, C.A.

B.A.; L.Sc.Com.; L.Sc.Compt.; C.A.

Associé fondateur, Bélanger, Saint-Jacques, Sirois et Cie,
Comptables Agréés, Sherbrooke, Qué.

Président: J. B. Loranger Limitée, Trois-Rivières.

Directeur: English Electric Co.; John English Co.;
Canadian Marconi Co.; Société Nationale d'Assurance.



Le Conseil d'Orientation et de Relations Extérieures a une double fonction. D'une part, il surveille et examine le programme des études et les méthodes d'enseignement de la Faculté de Commerce, à la lueur des besoins du monde des affaires et des administrations publiques et semi-publiques; il peut faire des suggestions au conseil de la Faculté de Commerce.

D'autre part, il s'efforce de faire connaître la Faculté de Commerce et par là de faciliter le placement et l'avancement de ses diplômés.

Il se compose d'hommes d'affaires de la région universitaire de Sherbrooke ou intéressés à son développement économique.

CORPS PROFESSORAL



a) DIRECTEUR DES ETUDES

COUSINEAU, Dr Rosario

B.A., L.S.Com., M.S.Bus. (Columbia),
Dipl. Sc. Pol. (Paris), Cert. Et. Int. (Genève),
N.D.C. (Kingston), Ph.D. (Ottawa).

b) PROFESSEURS AGREGES

LANCTOT, Jean

L.S. Com., C.A.,
Chef de la Division de Comptabilité.

COMPTABILITE

LEROUX, Armand

B.A., B.Sc.A., M.A. Econ. (Columbia),
Chef de la Division d'Economique et Finance.

ECONOMIQUE

ROY, Dr Jean-Marie

B.A., M.A. (McGill),
Doctorat en géographie (Grenoble).

GEOGRAPHIE

c) PROFESSEURS ADJOINTS

BOUCHER, Claude

B.A., B.Sc. (Math.) M.A. (Math.)

MATHEMATIQUES

BRAULT, Réjean

B.Sc. Com., M.S. Com., C.A.

COMPTABILITE

GRANDPRE, Roland G.

B.S. Bus. Adm. (Merrimack), M.S. Bus. Adm. (Columbia).
Chef de la Division d'Administration et Mise en marché.

ADMINISTRATION ET VENTE

LORANGER, Léon FINANCES
B.A., L.S.Com., C.A.

PICHETTE, Claude ECONOMIQUE
B.A., B.Sc. Soc., M.Sc. Econ., (Laval)

PROVENCHER, Léo COMPTABILITE
B.A., L.S.Com., C.A.

RIOUX, Pierre-Paul LANGUE ET LITTERATURE FRANÇAISES
L. ès L., B. Péd., Brevet "A", L. Orient.

SAINT-ARNAUD, Roger SCIENCES
B.A., L.Sc. (Chimie), B. Péd.

d) CHARGES D'ENSEIGNEMENT

BALARD, Pierre-Paul LANGUE ET LITTERATURE FRANÇAISES
Bacc. (Toulouse), L. ès L. (Toulouse).

CHARETTE, Léon PHILOSOPHIE
B.A., L.Ph. (Ottawa), M.A. (Ph.).

GARNIER, Gérard ADMINISTRATION ET VENTE
Bacc. (Cannes), H-E-C (Paris), M.B.A. (Western).

GINGRAS, André MATHEMATIQUES ET SCIENCES
B.A., B.Sc. (Chimie), Ing. Pr.

ISBESTER, Fraser ADMINISTRATION ET VENTE
B.A. (Queen's), M.B.A. (Western).

LAVALLEE, Jean-Guy HISTOIRE
B. Ph., Cert. Et. Sup. Hist. et Géo.

MERCIER, Pierre PHILOSOPHIE
B.A., B.Ph.

McQUILLAN, James B. LANGUE ANGLAISE
B.A. (Loyola)

THIBAUT, Claude LANGUE ET LITTERATURE ANGLAISES
B.A., M.A. (English) (Montréal).

e) CHARGES DE COURS

BLAIS, Gilles B.A., M.Com. (Sherbrooke).	COMPTABILITE
BOUVIER, R.P. Emile, S.J. B.A. (Boston), M.A. (Boston), Ph.D. (Georgetown)	MORALE DES AFFAIRES
JACQUES, Bertrand B.Com. (Loyola), C.L.U.	ASSURANCE-VIE
LAREAU, abbé Laurent B.A., L.Th. (Latran, Rome)	THEOLOGIE
LARKIN, William B.A., L.S.Com., C.D.A.A.	ASSURANCE-PROPRIETE
MARTEL, Charles B.Sc. Com., M.Sc. Com., M.Sc. Compt., C.A.	COMPTABILITE
ROUILLARD, Me Jean B.A., LL.L., Avocat	DROIT CIVIL
ROZON, Jean L.Sc.Com., L.Sc.Compt., C.A.	COMPTABILITE
ZAOR, Me Dewey B.A., LL.L., Avocat	DROIT COMMERCIAL

DISTRIBUTION DES COURS

1962 - 1963

Anglais - Correspondance commerciale	James B. McQUILLAN
Anglais - Rapports et traduction	James B. McQUILLAN
Assemblées délibérantes	Pierre-Paul RIOUX
Assurance-propriété	William LARKIN
Assurance-vie	Bertrand JACQUES
Chimie	Roger ST-ARNAUD
Commerce de détail	Gérard GARNIER
Comptabilité avancée et spécialisée	Léo PROVENCHER
Comptabilité fondamentale	Réjean BRAULT
Comptabilité élémentaire	Réjean BRAULT
Comptabilité de gestion	Jean LANCTOT
Comptabilité intermédiaire	Léo PROVENCHER
Documentation économique	Armand LEROUX
Droit civil	Jean ROUILLARD
Droit commercial	Dewey ZAOR
Economie politique	Armand LEROUX
Economie politique	Claude PICHETTE
Economie de l'entreprise	Armand LEROUX
Economie du travail	Emile BOUVIER, S.J.

Financement de l'entreprise	Léon LORANGER
Finances publiques	Léon LORANGER
Français commercial	Pierre-Paul BALARD
Géographie économique	Dr Jean-Marie ROY
Géographie humaine et politique	Jean-Guy LAVALLEE
Géographie physique	Dr Jean-Marie ROY
Gestion de la production	Gérard GARNIER
Histoire des doctrines économiques	Claude PICHETTE
Histoire générale du Canada	Jean-Guy LAVALLEE
Histoire générale du monde contemporain	Jean-Guy LAVALLEE
Impôt	Jean LANCTOT
Impôt	Léo PROVENCHER
Initiation aux affaires	Fraser ISBESTER
Institutions financières	Léon LORANGER
Langue anglaise	Claude THIBAUT
Langue anglaise	James B. McQUILLAN
Littérature anglaise	Claude THIBAUT
Langue française	Pierre-Paul RIOUX
Langue française	Pierre-Paul BALARD
Littérature française	Pierre-Paul RIOUX
Littérature française	Pierre-Paul BALARD

Mathématiques financières	Claude BOUCHER
Mathématiques fondamentales	André GINGRAS
Mathématiques intermédiaires	Claude BOUCHER
Méthode statistique	Claude BOUCHER
Mise en marché et vente	Roland G. GRANDPRE
Morale des affaires	Emile BOUVIER, S.J.
Organisation de l'entreprise	Fraser ISBESTER
Philosophie	Pierre MERCIER
Philosophie	Léon CHARETTE
Physique	André GINGRAS
Politique de l'entreprise	Fraser ISBESTER
Pratique bancaire	Léon LORANGER
Présentation des états financiers	Jean LANCTOT
Principes d'administration	Gérard GARNIER
Prix de revient avancé	Réjean BRAULT
Prix de revient fondamental	Réjean BRAULT
Problèmes de financement de l'entreprise	Léon LORANGER
Problèmes de mise en marché	Roland G. GRANDPRE
Publicité et relations publiques	Fraser ISBESTER
Recherche opérationnelle	Maurice BRISEBOIS
Relations humaines et direction du personnel,	Roland G. GRANDPRE
Techniques du commerce extérieur	Léon LORANGER
Techniques de production industrielle	Roger ST-ARNAUD
Théologie	Abbé Laurent LAREAU

Valeurs mobilières et placements Léon LORANGER

Vérification Jean LANCTOT



LES CARRIÈRES DES AFFAIRES

L'homme-clef de l'économie moderne, c'est l'homme d'affaires, le chef d'entreprise. L'entreprise moderne demande une collaboration ordonnée entre diverses fonctions qui se divisent en deux groupes: les fonctions de direction et les fonctions auxiliaires. Aux premières répond le personnel de direction; aux secondes, le personnel technique: ingénieurs, comptables, statisticiens, économistes, techniciens, actuaires, agents de relations industrielles, vendeurs, publicistes, etc.

La profession de l'homme d'affaires n'est pas une fonction individuelle, mais une fonction principalement sociale dont l'objet est la satisfaction des besoins économiques. L'homme d'affaires d'aujourd'hui a besoin d'une formation universitaire qui le prépare aux fonctions générales de direction d'une entreprise.

L'homme d'affaires est plus qu'un type professionnel: c'est un chef social, pourvoyeur de la société en biens utiles, dispensateur d'une proportion sans cesse croissante de l'emploi, créateur des capitaux nécessaires au renouvellement et à l'expansion de l'économie. Son activité se déploie, non pas au niveau de l'individu isolé comme travailleur autonome, mais au niveau des institutions, et, par suite, en relations directes avec le fonctionnement même de la société. Au surplus, dans nos pays, l'homme d'affaires est le gardien de l'entreprise libre, donc d'un mode d'organisation économique fondée sur la liberté personnelle, et correspondant à une certaine conception de l'ordre et de la civilisation.

L'homme d'affaires, étant d'abord un administrateur, doit connaître les techniques de cette fonction: technique de la production, de l'organisation, de la vente, de la finance et du contrôle liées d'une part à la psychologie et d'autre part à la comptabilité, à la statistique et aux mathématiques. Pour pouvoir diriger son entreprise, il doit pouvoir la situer dans le complexe économique régional, national et international. Il ne lui est pas nécessaire d'être lui-même un spécialiste, mais il doit être en mesure de comprendre les travaux des spécialistes pour les utiliser aux fins de son entreprise. Il doit enfin avoir une connaissance des lois économiques afin de s'y soumettre et d'en orienter le jeu car l'expérience a montré que, sans contrôle, le jeu de ces lois crée des situations sociales intolérables. Le chef d'entreprise doit pouvoir comprendre le bien général de la société.

FACULTÉ DE COMMERCE

BUT

La Faculté de Commerce a pour but de préparer aux carrières administratives et spécialisées des affaires, dans le commerce, la comptabilité, la finance ou l'industrie.

Par son enseignement universitaire, elle est aussi une voie d'accès aux carrières administratives du service public, tant municipal et scolaire que provincial, fédéral et international.

La Faculté de Commerce de l'Université de Sherbrooke a été fondée pour répondre plus spécialement aux besoins de la grande région de l'Estrie, ou Cantons de l'Est. Elle s'adresse tout particulièrement aux jeunes gens et aux jeunes filles des diocèses de Sherbrooke, Saint-Hyacinthe et Nicolet. Elle veut d'abord fournir des hommes compétents et cultivés aux entreprises commerciales, industrielles et publiques situées ou faisant affaires dans le territoire de l'Université de Sherbrooke, ou à la périphérie.

La Faculté de Commerce veut donner la formation universitaire spécialisée nécessaire au futur homme d'affaires, dont la fonction dans le monde actuel est essentiellement une activité professionnelle et sociale. Cette profession offre les fonctions les plus diverses, les unes hautement spécialisées, les autres d'un caractère vraiment scientifique; presque toutes sont susceptibles de conduire à des postes d'influence, sinon de direction. La personnalité de l'homme d'affaires doit donc être la plus riche et la plus érudite qui se puisse constituer à cause des exigences multiples de la profession et des domaines infiniment variés où elle s'exerce.

Le programme de la Faculté de Commerce vise à satisfaire toutes ces exigences. Il est comparable à celui des grandes écoles ou facultés de commerce ou d'administration canadiennes, américaines ou européennes.

Cours en anglais:

Quelques-uns des cours se donnent en anglais, afin de mieux préparer, pour ainsi dire, l'étudiant au milieu des affaires où il sera, par la force des choses, généralement appelé à travailler à la sortie de ses études.

La Faculté de Commerce veut aussi, par là, rappeler à ses étudiants le caractère bilingue du pays et leur assurer que les portes des maisons d'affaires ne leur seront pas closes par manque de connaissance suffisante de l'une des deux langues officielles du pays.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Année académique :

L'année académique s'étend du début de septembre à la mi-mai. Elle comprend environ 30 semaines de cours et quatre semaines d'examens. Elle se répartit comme suit :

- 1) — L'ouverture des cours est fixée au mercredi de la première semaine de septembre.
- 2) — Le relâche de Noël va du vendredi qui précède la fête de Noël jusqu'au 6 janvier.
- 3) — Le relâche de Pâques va du Jeudi-Saint au lundi de Pâques.
- 4) — La fin de l'année académique est fixée à la troisième semaine de mai.

Horaire des cours :

Les cours se donnent, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 11 heures 20 et de 1 heure 30 à 4 heures 20. Le samedi est laissé libre, pour que les étudiants revoient la matière enseignée durant la semaine et exécutent les travaux et mémoires commandés.

Chaque cours est d'une durée de cinquante minutes. Dix minutes sont allouées aux étudiants entre un cours et le suivant.

Assistance aux cours :

Les étudiants doivent se présenter à l'heure exacte, inscrite à l'horaire, pour assister aux cours. L'étudiant en retard peut être admis en classe, si le professeur y consent, mais son nom reste cependant sur la liste des absents.

L'étudiant est tenu d'assister à toutes les séances de laboratoire, aux visites industrielles et commerciales, ainsi qu'aux séminaires et conférences.

Absence aux cours :

- a) Tout étudiant qui, même pour cause de maladie dûment constatée et certifiée, s'absente à plus de 20 pour cent des cours dans une matière quelconque ou à plus de 15 pour cent des cours pour l'ensemble des matières de l'année, ne peut se présenter à l'examen final ou de fin d'année dans cette matière ou dans ces matières et doit se présenter aux examens de reprise à la date fixée par le Conseil.

- b) Tout étudiant qui, pour des motifs autres que la maladie dûment constatée et certifiée, s'absente à plus de 15 pour cent des cours dans une matière quelconque ou à plus de 10 pour cent des cours pour l'ensemble des matières, ne peut se présenter à l'examen final ou de fin d'année dans cette matière ou dans ces matières et doit se présenter aux examens de reprise à la date fixée par le Conseil.

Notes de cours :

Aux cours, les étudiants doivent prendre des notes.

Les notes de cours complètent le manuel, mais ne le remplacent pas. Elles reflètent l'enseignement du professeur dans le sujet traité et l'aptitude de l'étudiant à l'absorber.

L'étudiant doit apprendre tôt à prendre de bonnes notes de cours, à saisir les points essentiels d'un exposé et à les noter d'une façon sommaire et schématisée.

EXAMENS

Cours de baccalauréat en commerce :

Les étudiants subissent deux examens généraux :

- a) au début de janvier (examens du premier semestre);
- b) à la fin de l'année (examens de fin d'année).

L'examen de janvier compte pour 30 pour cent du total de l'année; l'examen de fin d'année compte pour 50 pour cent du total de l'année.

Les examens de contrôle, les travaux pratiques, les rapports et les exposés requis par les professeurs comptent pour 20 pour cent du total de l'année.

Pour être promu d'une année à l'autre, il faut conserver, pour l'année, 60 pour cent sur l'ensemble des matières et 50 pour cent sur chaque matière.

Cours de maîtrise en commerce :

Les étudiants subissent deux examens généraux :

- a) au début de janvier (examens du premier semestre);
- b) à la fin de l'année (examens de fin d'année).

L'examen de janvier compte pour 30 pour cent du total de l'année; l'examen de fin d'année compte pour 50 pour cent du total de l'année.

Les travaux pratiques, les rapports et les exposés requis par les professeurs comptent pour 20 pour cent du total de l'année.

Pour obtenir la maîtrise en commerce, il faut conserver 65 pour cent sur l'ensemble des matières de la dernière année et 60 pour cent sur chaque matière.

Examen oral :

L'étudiant candidat à la maîtrise en commerce peut être invité à subir un examen oral, en plus de l'examen écrit, sur deux des cinq matières suivantes, au choix :

administration,
comptabilité,
économique,
finance,
géographie économique.

L'examen oral porte sur l'ensemble de la matière, chacune étant un important domaine du savoir que doit posséder l'homme d'affaires de grande classe.

L'examen oral complète l'examen écrit; il s'y ajoute pour déterminer si l'étudiant a acquis la formation universitaire que comporte la maîtrise en commerce.

EXAMENS DE REPRISE

L'étudiant qui ne conserve pas la note requise pour chaque matière ou la moyenne générale minimum a droit de reprise aux conditions indiquées.

La note obtenue à l'examen de reprise annule celle de tout examen précédent y compris celle des travaux pratiques.

La moyenne générale sera calculée en tenant compte du résultat obtenu aux examens de reprise.

a) Cours de Baccalauréat en Commerce :

Première, deuxième et troisième années.

- 3) Les matières dans lesquelles l'étudiant aurait subi un échec, moins 60 pour cent.
- 2) Il ne doit pas avoir échoué dans plus de trois matières.
- 3) Les matières dans lesquelles l'étudiant aurait subi échec, ne doivent pas représenter plus de 18 crédits (9 coefficients).

Quatrième année.

- 1) L'étudiant ne sera pas autorisé à poursuivre ses études au cours de maîtrise en commerce :
 - a) s'il a échoué dans plus de deux matières;
 - b) si les matières dans lesquelles l'étudiant aurait subi un échec, représentent plus de 12 crédits;
 - c) s'il n'a pas conservé la moyenne générale de 60 pour cent.
- 2) Pour avoir droit de reprise en vue du baccalauréat en commerce, l'étudiant ne doit pas avoir échoué dans plus de quatre matières.
- 3) Les matières échouées ne doivent pas représenter plus de 18 crédits (9 coefficients).
- 4) L'étudiant qui n'a pas la moyenne générale requise (60 pour cent) doit reprendre les matières qui lui seront indiquées par le Doyen.
- 5) En cas d'échec à la reprise, l'étudiant devra reprendre son année ou se retirer. S'il se retire et s'il veut obtenir le grade de bachelier en commerce et le parchemin de baccalauréat en commerce, il pourra se présenter aux examens de reprise de la même année, et, en cas de nouvel échec, aux examens de reprise de l'année suivante.

b) Cours de maîtrise en commerce :

- 1) Pour avoir droit de reprise en vue de la maîtrise en commerce, l'étudiant ne doit pas avoir échoué dans plus de trois matières.
- 2) Les matières dans lesquelles l'étudiant aurait subi un échec, ne doivent pas représenter plus de 18 crédits (9 coefficients).
- 3) L'étudiant qui n'a pas la moyenne générale requise (65 pour cent) doit reprendre les matières qui lui seront indiquées par le Doyen.
- 4) En cas d'échec à la reprise, l'étudiant devra reprendre son année ou se présenter à un autre examen de reprise dans les deux années qui suivront son premier échec.

RÈGLEMENTS DES EXAMENS

COEFFICIENTS D'IMPORTANCE ET CRÉDITS :

- a) Dans l'établissement de la moyenne générale, chaque matière a un coefficient d'importance égal au nombre d'heures de cours par semaine.
- b) Un "crédit" est l'équivalent d'une heure par semaine pendant un semestre ou quinze semaines.

MATÉRIEL D'EXAMEN :

a) Papeterie :

L'étudiant écrit ses examens dans les cahiers qui sont fournis par le professeur surveillant, à l'examen même. Il est strictement défendu de détacher des feuilles du cahier d'examen sous peine d'annulation de l'examen.

b) Livres et résumés de cours :

L'étudiant ne doit apporter aucun livre, aucun résumé, ni aucune papeterie quelconque, à moins que le professeur n'ait spécifiquement demandé d'apporter certains formulaires, certaines tables de calcul ou certains autres documents. Il ne doit y avoir **RIEN** sur les bureaux, dans les tiroirs, sur le parquet, sur la tablette des tableaux noirs ou sur les tablettes des fenêtres.

c) Plumes :

Tout examen doit être écrit à l'encre (ordinaire ou à bille). Le rouge et le vert (crayon ou encre) sont interdits, même pour souligner.

PONCTUALITÉ :

- a) Tout étudiant qui arrive en retard pourra se voir refuser l'accès à la salle d'examen.
- b) Une fois que la séance d'examen est commencée, tout étudiant qui sort de la salle d'examen doit remettre son cahier d'examen, et l'examen est terminé pour lui.

FRANÇAIS :

- a) Dans la correction d'un examen écrit, le professeur accorde 10 pour cent des points à la correction grammaticale et à la rédaction.
- b) Dans les matières telles que la comptabilité et les mathématiques, la présentation compte au même titre que la correction grammaticale et la rédaction.

PROPRETÉ ET LISIBILITÉ :

- a) Le professeur tient compte de la propreté et de l'écriture.
- b) Une copie d'examen illisible peut être rejetée par le professeur, en tout ou en partie.

IDENTIFICATION DES ÉTUDIANTS :

- a) L'étudiant recevra, à chaque séance d'examen, attachée à son cahier d'examen, une carte sur laquelle il inscrira son nom, l'année du cours et la matière d'examen.
- b) A la fin de l'examen, l'étudiant devra remettre, au surveillant, son cahier d'examen, ainsi que la carte dûment remplie et **attachée** à son cahier d'examen.
- c) Le cahier d'examen ne doit porter ni le nom de l'étudiant, ni un signe d'identification quelconque.

FRAUDES AUX EXAMENS :

- a) Le plagiat et la participation **ACTIVE** au plagiat, dûment constatés dans la salle d'examen, ou dans la correction des copies, entraînent l'annulation de tous les examens subis depuis le début de l'année et l'obligation pour l'étudiant de reprendre son année.
- b) L'étudiant peut aussi être renvoyé de la Faculté de Commerce, avec mention déshonorable à son dossier universitaire.
- c) Le Conseil, sur la recommandation du Doyen, peut, cependant, **infirmer** les preuves circonstancielles et accorder certains adoucissements si, par ailleurs, l'étudiant a fait preuve jusque-là de conduite exemplaire et possède un bon dossier universitaire.

DURÉE DE L'EXAMEN :

TROIS heures sont allouées pour chaque examen. Pour les matières dont le coefficient est inférieur à **UN**, il ne sera alloué que **DEUX** heures.

RÉSULTATS DES EXAMENS :

L'étudiant sera averti, **par lettre**, du résultat de ses examens.

REVISION DES COPIES D'EXAMEN :

- a) L'étudiant, qui estime avoir mérité une note plus élevée que celle accordée par le professeur, peut s'adresser au **Secrétaire Administratif**; celui-ci examinera la copie d'examen afin de s'assurer de l'exactitude des **chiffres seulement**, sans refaire la correction.
- b) Si l'étudiant n'est pas satisfait des explications fournies, il peut demander une **recorrection officielle**, en s'adressant au Secrétaire Administratif, qui transmettra sa demande au Doyen.
- c) Toute demande de recorrection doit être accompagnée de la somme de \$2.00 en argent, pour chaque examen.
- d) L'étudiant peut obtenir la revision de sa copie d'examen dans les quinze (15) jours qui suivent la réception du bulletin.

CERTIFICATS ET GRADES UNIVERSITAIRES

La Faculté de Commerce décerne quatre grades universitaires:

baccalauréat en commerce (B. Com.);

maîtrise en commerce (M. Com.);

maîtrise en sciences comptables (M. Sc. Compt.)

doctorat en philosophie, ès commerce (Ph. D., Com.).

Baccalauréat en commerce:

Le baccalauréat en commerce peut être décerné au terme de la quatrième année des études en matières commerciales.

Avant de pouvoir réclamer le baccalauréat en commerce, l'étudiant doit avoir suivi les cours de maîtrise en commerce. Cependant, si un étudiant, pour des raisons exceptionnelles, reconnues valables, abandonne ses études après le baccalauréat en commerce, le Conseil de la Faculté de Commerce pourra lui décerner le grade et lui remettre le parchemin de bachelier en commerce.

Le baccalauréat en commerce n'est pas une fin d'études, mais une étape vers la maîtrise en commerce.

Maîtrise en commerce:

La maîtrise en commerce est décernée au terme d'une année d'études après l'obtention du baccalauréat en commerce.

L'étudiant doit rédiger deux rapports, mémoires ou essais, et en présenter un devant un Séminaire.

Le diplôme de maîtrise en commerce porte l'une des deux mentions: «comptabilité» ou «administration des affaires».

Maîtrise en sciences comptables:

La maîtrise en sciences comptables peut être décernée aux diplômés de la Faculté de Commerce Maîtres en Commerce, avec spécialisation en comptabilité, qui auront satisfait aux exigences de la Faculté de Commerce en regard d'une préparation sérieuse, notamment la participation aux cours de perfectionnement en comptabilité, et qui auront réussi l'examen final de l'Institut des Comptables Agréés de Québec.

Le Conseil de la Faculté de Commerce pourra accorder le même privilège aux diplômés d'autres universités porteurs d'une maîtrise ou licence équivalente et demeurant à Sherbrooke ou dans la région universitaire de l'Université de Sherbrooke.

Doctorat en philosophie, ès commerce:

Le doctorat en philosophie, ès commerce, est décerné, par examen, aux porteurs d'une licence ou maîtrise en commerce, en sciences commerciales ou en administration commerciale. Le candidat doit:

- 1)-faire accepter son dossier universitaire par le Comité des Grades de l'Université de Sherbrooke;
- 2)-poursuivre ou avoir poursuivi des études, des lectures et des recherches pendant au moins deux années après l'obtention de la licence ou maîtrise, soit de l'Université de Sherbrooke, ou dans une autre université reconnue, sous la direction d'un professeur d'université;
- 3)-subir un examen écrit et oral
 - a) sur les deux sujets suivants:
économie politique,
histoire des doctrines économiques;
 - b) sur trois, au choix, des sujets suivants;
administration publique,
banque et finance,
commerce extérieur,
comptabilité,
géographie économique,
gestion des entreprises,
transports et communications;
- 4)-rédiger une thèse sur un sujet de recherche originale qui constitue une contribution au savoir dans le sujet choisi; le sujet de thèse doit avoir été accepté au préalable par le Directeur de la Faculté de Commerce et par le Comité des Grades de l'Université de Sherbrooke. Le candidat devra suivre les règles générales reconnues quant à la forme et à la présentation de la thèse de doctorat.

Mentions honorables:

Au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat, les mentions honorables suivantes sont accordées:

Avec la plus grande distinction,

si la note obtenue est de 90 pour cent;

avec grande distinction,

si la note obtenue est de 80 pour cent;

avec distinction,

si la note obtenue est de 70 pour cent.

L'étudiant qui doit subir un examen de reprise en une ou plusieurs matières pour obtenir un grade universitaire perd tout droit à une mention honorable.



MARCHE DES COURS

Les cours de la Faculté de Commerce conduisent au baccalauréat en commerce, puis à la maîtrise en commerce.

BACCALAURÉAT EN COMMERCE — (Quatre ans)

Première étape — (Deux ans)

Le diplômé de 11e année Sciences-Lettres et Sciences-Mathématiques, ainsi que le diplômé du cours d'immatriculation (Versification) sont admis en première année.

Pendant deux ans, l'étudiant reçoit un **complément de culture générale** (en lettres, en mathématiques, en sciences et en philosophie).

Deuxième étape — (Deux ans)

En troisième année, l'étudiant aborde en plein l'étude, au niveau universitaire, des matières commerciales, économiques, financières, comptables et administratives.

En quatrième année, l'étudiant pourra faire le choix entre les options suivantes :

a) **Option baccalauréat :**

Elles s'adresse aux étudiants qui termineront leurs études avec le baccalauréat en commerce.

b) **Option maîtrise :**

Elle s'adresse aux étudiants qui désirent pousser plus loin leurs études. L'étudiant qui aura réussi les examens et satisfait aux règlements pourra être admis en deuxième année du cours de maîtrise en commerce.

MAITRISE EN COMMERCE — (Trois ans)

Le bachelier ès arts entre en première année du cours de maîtrise en commerce.

Pendant un an, il s'initie aux matières commerciales et administratives.

En deuxième année, il y a rencontre des étudiants qui ont choisi l'option maîtrise au cours baccalauréat en commerce et des étudiants qui sont promus en deuxième année au cours de maîtrise en commerce.

Le programme comporte l'approfondissement de matières fondamentales : l'économie, l'administration et la comptabilité.

Après une troisième année, l'étudiant pourra obtenir sa maîtrise en commerce.

Présentement, l'étudiant a le choix entre la Section de Comptabilité et la Section Administration des Affaires.

Deux autres sections sont prévues : l'Administration publique et les Relations industrielles.



DURÉE DES ÉTUDES

1) Diplômé de 11e année Sciences-Lettres et Sciences-Mathématiques:

Baccalauréat en commerce	4 ans
Maîtrise en commerce	2 ans
Total	6 ans

2) Diplômé de 12e scientifique:

Baccalauréat en commerce	4 ans
Maîtrise en commerce	2 ans
Total	6 ans

3) Diplômé de 12e commerciale:

Le candidat doit avoir fait, antérieurement, une 11e Sciences-Lettres, Sciences-Mathématiques, ou l'équivalent.

Baccalauréat en commerce	4 ans
Maîtrise en commerce	2 ans
Total	6 ans

4) Diplômé du cours d'immatriculation junior (Versification):

Baccalauréat en commerce	4 ans
Maîtrise en commerce	2 ans
Total	6 ans

5) Bachelier ès arts:

Maîtrise en commerce	3 ans
----------------------------	-------

Par un programme spécial, le bachelier ès arts peut obtenir le baccalauréat en commerce en deux ans.

6) Autres candidats:

Les cas intermédiaires ou spéciaux seront jugés à leur mérite, selon le dossier scolaire de chacun.

ORGANISATION ACADÉMIQUE

COURS	CONDITIONS D'ADMISSION	DURÉE DU COURS	GRADE CONFÉRÉ
Baccalauréat : 11e année			Baccalauréat
	Sciences-Mathématiques (70 p.c.)	4 ans	en Commerce
	Sciences-Lettres (75 p.c.)		
	Versification (70 p.c.)		Options: Terminale Maîtrise
Maîtrise : Baccalauréat ès arts		3 ans	Maîtrise en Commerce
Baccalauréat en pédagogie		3 ans	
Baccalauréat en commerce		2 ans	Options:
Baccalauréat en sciences commerciales		2 ans	Administration d'affaires Comptabilité

- Remarques
- 1) Le bachelier ès arts peut obtenir un baccalauréat en commerce en deux ans.
 - 2) Le passage du cours de baccalauréat au cours de maîtrise se fait en quatrième année, dans l'option maîtrise.

COURS DE BACCALAURÉAT EN COMMERCE

La Première et la Deuxième années s'adressent aux jeunes gens et aux jeunes filles qui ont terminé le cours secondaire (11e Sciences-Lettres, Sciences-Mathématiques ou Versification) et qui veulent poursuivre des études universitaires en commerce. Elles n'ont pas pour but immédiat d'introduire aux études commerciales, mais bien plutôt de compléter la formation générale de l'étudiant. Elles lui offrent les compléments de culture nécessaires à une véritable formation professionnelle. Cette conception se traduit dans la structure et le contenu des cours. La place primordiale y revient, comme il se doit, à la langue et à la littérature françaises, à la philosophie, à l'histoire, à la géographie et aux sciences, de façon à faire prendre conscience à l'étudiant de la tradition intellectuelle et culturelle qui est la sienne. Une attention toute particulière est portée à la langue et à la littérature anglaises, étant donné le caractère bi-ethnique et bilingue de l'industrie et du grand commerce dans les Cantons de l'Est et l'Estrie.

a) Première année:

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis:

- a) les diplômés de 12e année spéciale scientifique, sections A et B, sur présentation du diplôme;
- b) les diplômés de 11e Sciences-Mathématiques, qui ont conservé une moyenne générale de 70.0 pour cent durant l'année et aux examens du Département de l'Instruction Publique;
- c) les diplômés de 11e Sciences-Lettres, qui ont conservé une moyenne générale de 75.0 pour cent durant l'année et aux examens du Département de l'Instruction Publique;
- d) les diplômés du cours d'immatriculation première ou junior du cours secondaire classique (latin-grec, latin-sciences ou lettres-sciences) qui ont subi et réussi les examens de l'immatriculation junior;
- e) les diplômés de la 12e commerciale, qui ont fait, antérieurement, une 11e Sciences-Lettres ou Sciences-Mathématiques et ont conservé les moyennes requises;
- f) les finissants ou finissantes d'autres institutions d'enseignement dont le diplôme ou certificat sera jugé équivalent ou satisfaisant par le Comité d'Admission.

LISTE DES MATIÈRES

1962-1963

	Leçons par semaine	Code
1. Chimie.....	3	CHI-116
2. Géographie physique.....	2	GEO-114
3. Histoire du Canada.....	2	HIS-114
4. Langue anglaise.....	2	ANG-114
5. Langue française.....	3	FRA-116
6. Littérature anglaise.....	2	ANG-124
7. Littérature française.....	1	FRA-122
8. Mathématiques fondamentales.....	3	MAT-116
9. Philosophie (Logique et Cosmologie).....	4	PHI-118
10. Théologie (Religion).....	1	THE-112
	<hr/>	
	TOTAL	23

Remarques: Les cours théoriques de chimie et de mathématiques fondamentales seront complétés par des séances de laboratoire.

b) Deuxième année: (1962-1963 seulement)

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis:

Les étudiants qui ont réussi les examens de la première année à la Faculté de Commerce.

A titre exceptionnel, **pour 1962-1963 seulement**, sont admis:

- a) les diplômés de la 12e année scientifique du cours secondaire du Département de l'Instruction Publique, ou l'équivalent, dont la moyenne générale est de 70 pour cent, au moins;
- b) les diplômés du cours d'immatriculation majeure ou senior du cours secondaire classique;
- c) les finissants ou finissantes d'autres institutions d'enseignement dont le diplôme ou certificat sera jugé équivalent ou suffisant par le Comité d'Admission.

Le Conseil de la Faculté de Commerce pourra, sur examen, décerner un Brevet d'admission à d'autres personnes, garçons et filles, possédant une instruction de base jugée suffisante.

Remarques :

- 1) A compter de l'année académique 1963-1964, les diplômés de 12e année scientifique seront admis en **première année**.
- 2) Les élèves du cours classique qui auraient dépassé la Versification mais qui n'auraient pas parachevé leurs études seront admis en **première année**.
- 3) L'entrée à la Faculté de Commerce devra se faire, à l'avenir, soit après la 11e année scientifique ou la Versification ou après le cours secondaire classique complet.

LISTE DES MATIÈRES

(1962-1963 seulement)

	Leçons par semaine	Code
1. Comptabilité élémentaire II.....	2	COM-214
2. Géographie humaine et politique.....	2	GEO-214
3. Histoire contemporaine.....	2	HIS-214
4. Langue anglaise.....	2	ANG-214
5. Langue française.....	3	FRA-216
6. Littérature anglaise.....	2	ANG-224
7. Littérature française.....	1	FRA-222
8. Mathématiques intermédiaires.....	3	MAT-216
9. Organisation de l'entreprise.....	1	ADM-212
10. Philosophie (Psychologie et Morale).....	4	PHI-218
11. Physique.....	3	PHY-216
12. Théologie (Religion).....	1	THE-212
	<hr/>	
	TOTAL	26

Cours spéciaux :

1. Philosophie (Logique et Cosmologie)....	3	PHI-226
--	---	---------

TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉE

Les cours de troisième et de quatrième années ont pour but de donner à l'étudiant une formation de base dans le domaine des affaires. Cette formation, en plus de l'initier au monde de l'activité commerciale et industrielle, permet à l'étudiant de mieux s'orienter vers la spécialisation qu'il lui sera loisible de choisir au cours de Maîtrise en Commerce.

Le programme de ces deux années comporte des cours généraux sur les matières économiques, juridiques, comptables, financières, industrielles, mathématiques et statistiques qui ont toutes pour but d'introduire l'étudiant dans le milieu des affaires.

c) Troisième année:

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis en troisième année du cours de baccalauréat:

- 1) les bacheliers ès arts;
- 2) les bacheliers en pédagogie;
- 3) les porteurs d'un diplôme ou certificat d'études secondaires classiques jugé équivalent;
- 4) les étudiants qui ont réussi les examens de la deuxième année à la Faculté de Commerce.

Le Conseil de la Faculté de Commerce pourra, sur examen, recommander un brevet d'admission en troisième année à d'autres personnes, garçons ou filles, possédant une culture et une préparation suffisantes.

LISTE DES MATIÈRES

1962-1963

	Leçons par semaine	Code
1. Anglais — Rapports et traduction	2	ANG-314
2. Assemblées délibérantes.....	½	FRA-311
3. Comptabilité fondamentale	4	COM-318
4. Documentation économique.....	1	ECO-312
5. Droit civil.....	2	DRO-314
6. Economie politique.....	4	ECO-328
7. Français commercial — Correspondance et rapports.....	1	FRA-322
8. Géographie économique.....	2	GEO-314
9. Histoire des doctrines économiques.....	1	ECO-332
10. Initiation aux affaires.....	3	ADM-316
11. Institutions financières.....	1	FIN-312
12. Mathématiques financières	2	MAT-314
13. Techniques de Production industrielle	2	TPI-314

TOTAL 25½

Aux cours théoriques et pratiques s'ajoutent :

- des visites industrielles, commerciales et civiques;
- des séminaires et conférences, d'ordinaire le jour, mais parfois le soir;
- des travaux pratiques.

d) Quatrième année :

Présentement, la quatrième année n'est pas une fin d'études, mais seulement une étape vers la maîtrise en commerce.

LISTE DES MATIÈRES

1962-1963

	Leçons par semaine	Code
1. Anglais — Correspondance commerciale.	2	ANG-414
2. Assurance-propriété.....	½	ASS-411
3. Comptabilité intermédiaire.....	4	COM-418
4. Droit commercial.....	2	DRO-414
5. Economie politique.....	3	ECO-416
6. Financement de l'entreprise.....	1	FIN-412
7. Géographie économique.....	2	GEO-414
8. Mise en marché.....	2	ADM-414
9. Pratique bancaire.....	½	FIN-421
10. Principes d'administration.....	2	ADM-424
11. Prix de revient fondamental.....	2	COM-424
12. Statistiques — méthodes.....	3	MAT-416
13. Techniques de Production industrielle ..	1	TPI-412
	<hr/>	
	TOTAL	25

Aux cours théoriques et pratiques s'ajoutent :

- des visites industrielles, commerciales et civiques;
- des séminaires et conférences, d'ordinaire le jour, mais parfois le soir;
- des travaux pratiques;
- une étude économique, commerciale ou financière d'environ cinq mille mots.

COURS DE MAÎTRISE EN COMMERCE

Présentement, ce cours dure une année après le baccalauréat en commerce. Il a pour but de concentrer la formation de l'étudiant dans un domaine du monde des affaires correspondant à ses aptitudes et préférences. Il peut opter entre la section de comptabilité et la section d'administration des affaires.

La Faculté de Commerce se garde de tomber dans une spécialisation excessive qui risquerait de stériliser la personnalité au lieu d'en provoquer l'épanouissement. Elle ne saurait communiquer à un jeune homme toutes les connaissances techniques utilisables dans les affaires, ni même dans une branche des affaires, ou une fonction spécialisée.

Une certaine spécialisation ou concentration lui paraît souhaitable, cependant, en vue de faciliter le passage de la théorie à la pratique, de préparer l'apprentissage qui joue un si grand rôle dans les affaires.



SECTION D'ADMINISTRATION D'AFFAIRES

Ce programme a pour but de développer une méthode de penser et d'agir propre à l'administrateur. Autrement dit, il s'agit d'entraîner les étudiants à devenir de véritables hommes d'affaires, capables d'assumer toutes leurs responsabilités, de faire face à des situations complexes et de prendre des décisions opportunes. Ce sont de tels hommes qu'attendent des universités les entreprises d'affaires canadiennes.

Tout en reconnaissant à la «méthode des cas» sa valeur formative, surtout au niveau post-gradué, la Faculté de Commerce croit que l'étudiant, pendant ses études universitaires, a surtout besoin de connaître et de comprendre les principes d'organisation et d'administration connus et généralement acceptés. Ces principes, des professeurs compétents les ont dégagés des faits répétés et de l'expérience accumulée dans un grand nombre d'entreprises commerciales et industrielles. Ils seront un guide sûr à l'administrateur de demain, quelles que puissent être les circonstances. Les problèmes et les méthodes de gestion sont sensiblement les mêmes, à une échelle différente, dans les petites comme dans les grandes entreprises, dans les entreprises nouvelles aussi bien que dans les firmes solidement établies.

L'application de ces principes variera nécessairement d'une entreprise à l'autre, et même d'une personne à l'autre au sein de la même entreprise. Au début de sa carrière le jeune homme d'affaires aura, du reste, peu à dire dans la gestion de l'entreprise qui l'emploiera. Il devra, dans le cadre établi, gravir un à un les échelons qui le mèneront aux fonctions de direction. Il devra s'en remettre à l'apprentissage pour son propre perfectionnement et son avancement dans les affaires.

La Faculté de Commerce fait usage de «cas», au besoin, pour illustrer certaines méthodes d'organisation et pour démontrer l'application de grands principes d'administration.

LISTE DES MATIÈRES

1962-1963

	Leçons par semaine	Code
1. Assurance-vie.....	½	ASS-511
2. Commerce de détail.....	2	ADM-514
3. Comptabilité de gestion.....	2	COM-524
4. Economie de l'entreprise.....	1	ECO-512
5. Economie du travail.....	1	ECO-522
6. Finances publiques.....	1	FIN-512
7. Géographie économique.....	2	GEO-514
8. Gestion de la production.....	1	ADM-522
9. Impôt	1	COM-572
10. Morale des affaires.....	1	THE-512
11. Politique de l'entreprise.....	2	ADM-534
12. Problèmes de financement de l'entreprise	2	FIN-524
13. Problèmes de mise en marché.....	1	ADM-542
14. Publicité et relations publiques.....	1	ADM-552
15. Recherche opérationnelle	1	MAT-512
16. Relations humaines et direction du personnel.....	2	ADM-564
17. Techniques du commerce extérieur	½	FIN-531
18. Valeurs mobilières et placements	½	FIN-541
	<hr/>	
	TOTAL	22½

Aux cours théoriques et pratiques s'ajoutent :

- des visites industrielles, commerciales et civiques;
- des séminaires et conférences, d'ordinaire le jour, mais parfois le soir;
- des travaux pratiques.

SECTION DE COMPTABILITÉ

La tâche de la Section de Comptabilité n'est pas uniquement de former des experts dans l'art de tenir ou de vérifier des registres comptables, mais aussi de former de véritables aviseurs ou conseillers.

Longtemps, la comptabilité n'a servi qu'à déterminer les relations juridiques entre des parties intéressées. Cependant, elle a graduellement monté dans l'échelle des arts et des sciences pour devenir une aide précieuse dans l'administration des entreprises. Son évolution a surtout été rapide depuis le début du vingtième siècle alors que les gouvernements par leurs lois de taxation ont forcé les entreprises à maintenir des registres suffisants d'information.

La science comptable permet aujourd'hui aux entreprises non seulement de déterminer leurs relations juridiques avec le monde extérieur, mais encore de baser, sur les tendances qu'elle révèle, leurs décisions administratives. La science économique même vient aujourd'hui lui demander des informations sur les comportements économiques aussi bien sur le plan national que sur le plan individuel.

Il est donc naturel que dans une Faculté de Commerce, la section de comptabilité occupe une place éminente. En plus de préparer des comptables professionnels publics, la Section de Comptabilité s'efforce de donner à ses étudiants une solide formation financière et même juridique qui les prépare aux postes de contrôleurs et de conseillers de l'industrie et du commerce.

LISTE DES MATIÈRES

1962-1963

	Leçons par semaine	Code
1. Assurance-vie.....	½	ASS-511
2. Comptabilité avancée.....	4	COM-518
3. Comptabilité de gestion.....	2	COM-524
4. Economie de l'entreprise.....	1	ECO-512
5. Economie du travail.....	1	ECO-522
6. Impôt	3	COM-536
7. Morale des affaires.....	1	THE-512
8. Prix de revient avancé.....	1½	COM-543
9. Présentation des états financiers.....	1½	COM-553
10. Problèmes de financement de l'entreprise	2	FIN-524
11. Relations humaines et direction du personnel.....	2	ADM-564
12. Vérification.....	4	COM-568
	<hr/>	
	TOTAL	23½

Aux cours théoriques et pratiques s'ajoutent :

- des visites industrielles, commerciales et civiques;
- des séminaires et conférences, d'ordinaire le jour, mais parfois le soir;
- des travaux pratiques.

TITRES COMPTABLES PROFESSIONNELS

La meilleure voie d'accès aux titres comptables professionnels est celle des **études universitaires en matières commerciales**.

A la Faculté de Commerce de l'Université de Sherbrooke, l'étudiant doit d'abord obtenir la Maîtrise en Commerce, Section de Comptabilité. Pour y arriver, il faut une année d'études après le baccalauréat en commerce.

1 — Comptable Agréé (C.A.)

Titre décerné par l'Institut des Comptables Agréés de Québec. Il donne droit d'exercer comme vérificateur public, en plus de remplir toutes les fonctions ordinaires ou techniques en matière de comptabilité, d'enquête, d'impôts, etc. Le comptable agréé est un professionnel au service de l'industrie, du commerce, de la finance et des services gouvernementaux.

Pour devenir Comptable Agréé, il faut réussir l'examen final de l'Institut des Comptables Agréés de Québec et faire un stage d'une année dans un bureau de Comptable Agréé. Cet examen a lieu au mois de juin.

L'Institut offre des cours par correspondance, en anglais.

2 — Comptable en Prix de Revient et en Gestion Industrielle (R.I.A.)

Titre décerné par la Société des Comptables en Prix de Revient et en Gestion Industrielle de Québec.

Ce titre est une reconnaissance de compétence professionnelle comptable. Il s'adresse à ceux qui veulent faire de la comptabilité une carrière, dans l'industrie, surtout, mais sans faire de vérification publique ou interne.

La Société impose un examen final, une thèse d'admission et un stage de deux ans dans une entreprise, dans le domaine de la comptabilité. La société offre des cours par correspondance, en anglais.

3 — Comptable Général Licencié (C.G.A.)

Titre décerné par la Société des Comptables Généraux Licenciés de Québec.

Ce titre est une reconnaissance de compétence professionnelle comptable. Il s'adresse à ceux qui veulent faire de la comptabilité une carrière dans les affaires et les services gouvernementaux. On les retrouve souvent dans les services de vérification interne.

La Société exige un examen final. La Société offre des cours par correspondance, en anglais.

VISITES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET CIVIQUES

Au cours de ses trois années d'études l'étudiant fait, en groupe, un certain nombre de visites commerciales et industrielles pour lui faire connaître quelques entreprises et voir sur place le fonctionnement des rouages de production, d'échange et d'administration.

De même, pour éveiller son esprit civique, l'étudiant est invité à examiner le fonctionnement administratif et les services extérieurs de la Cité de Sherbrooke, y compris le service de la Police, le service des Incendies et la Commission scolaire.

RAPPORTS, MÉMOIRES OU ESSAIS

Chaque étudiant est tenu de rédiger trois importants rapports, mémoires ou essais sur des sujets tirés de la vie commerciale, économique, financière, politique ou sociale de l'Estrie (ou Cantons de l'Est), de la province de Québec ou d'autres parties du Canada.

Un premier mémoire est soumis en deuxième année pour le baccalauréat en commerce. Deux autres essais, plus détaillés, sont requis en troisième année; chacun doit être l'équivalent d'un chapitre d'une thèse de maîtrise.

Un des rapports doit être présenté à un Séminaire et soutenu à la satisfaction du professeur dont relève plus spécialement le sujet traité.

L'étudiant s'entend avec le Directeur sur le choix d'un sujet approprié et du professeur conseil.

SÉMINAIRES

Les séminaires prolongent l'enseignement oral. Il s'agit de réunion où, par équipes, les étudiants, sous la direction d'un professeur, entendent l'un d'entre eux faire rapport sur un sujet annoncé d'avance. Son exposé dure environ un quart d'heure: il soumet le résultat de ses réflexions. Ensuite, la discussion s'engage. Les arguments avancés sont repris, critiqués, approuvés ou complétés. Chacun doit apporter sa contribution. Les séminaires, qui fonctionnent d'une façon régulière, fournissent aux étudiants l'occasion d'appliquer leurs connaissances, de vérifier leur méthode de travail, de s'entraîner au débat de problèmes d'administration, d'économie, de finance ou d'affaires en général.

ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS

Demande d'admission:

Pour être admis à la Faculté de Commerce, il faut en faire la demande, par écrit, sur la formule établie à cette fin par l'Université de Sherbrooke.

Toute demande d'admission doit être accompagnée :

- a) des documents stipulés dans les «Instructions»;
- b) d'un chèque **accepté** ou d'un mandat au montant de \$5.00 émis à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.

La Faculté de Commerce étudie la demande d'admission de chaque candidat et lui adresse un avis d'acceptation ou de refus; si elle exige de lui un examen d'admission ou une entrevue, elle l'en avise aussitôt. L'acceptation n'est officielle et définitive que lorsque le Secrétariat général l'a confirmée.

La demande d'admission, en deux exemplaires, et accompagnée des documents exigés, doit être adressée avant le 15 août au:

Secrétariat général,
Université de Sherbrooke,
Cité universitaire,
Chemin Sainte-Catherine,
Sherbrooke, Qué.

La demande d'admission peut se faire en personne ou par correspondance.

Inscription:

L'inscription suit l'acceptation de la demande d'admission. Tout étudiant doit s'inscrire chaque année, au plus tard la veille de l'ouverture des cours.

C'est l'inscription qui confère le titre d'étudiant universitaire. C'est une formalité essentielle qui consiste à consigner le nom de l'étudiant dans le registre de l'Université de Sherbrooke.

Nul ne peut assister aux cours s'il n'est pas dûment inscrit et en règle avec le Trésorier de l'Université.

L'inscription se fait en personne au Secrétariat général de l'Université de Sherbrooke.

INSTRUCTIONS CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION

1° Toute demande d'admission à l'Université de Sherbrooke doit être présentée sur la formule officielle qu'on obtient du Secrétariat général ou de la Faculté de Commerce.

Elle doit être accompagnée des pièces suivantes:

- a) Certificat de naissance.
- b) Certificat de vaccination antivariolique récente.
- c) Quatre photographies récentes (2½ x 3) dont une authentifiée au verso par la signature du père ou du tuteur de l'aspirant ou par celle du supérieur ou du doyen de l'institution d'où l'on vient.
- d) Certificat de bonne conduite signé par une autorité reconnue (collégiale, universitaire ou religieuse).
- e) Bulletin officiel complet et détaillé des notes obtenues pendant les quatre années académiques qui ont précédé l'obtention du grade de bachelier ou du diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission. Ce bulletin doit indiquer pour chaque année ou pour chacun des semestres la note obtenue dans chacune des matières, la moyenne générale et le rang ou classement du candidat.
- f) Document officiel attestant que le candidat possède le grade ou le diplôme invoqué à l'appui de sa demande d'admission (photostat ou certificat).

2° Tout diplôme d'une institution étrangère à la Province de Québec doit être accompagné d'un annuaire donnant le détail des programmes et des conditions requises pour son obtention.

3° Tous les relevés officiels de notes doivent être revêtus du sceau de l'institution d'où ils proviennent, et être transmis directement par elle à l'Université de Sherbrooke.

4° Tous les documents soumis (sauf les diplômes originaux) restent la propriété de l'Université de Sherbrooke.

5° Aucun dossier ne sera examiné s'il n'est pas absolument complet.

6° La demande d'admission et les pièces ci-dessus mentionnées doivent être adressées au Secrétariat général.

7° Toute demande officielle d'admission doit être accompagnée d'un chèque **accepté** ou d'un mandat de poste de \$5.00 émis à l'ordre de l'Université de Sherbrooke. Ce montant n'est pas remboursable; mais il est cependant porté au crédit du candidat **accepté**.

8° Un avis officiel d'acceptation ou de refus sera donné au candidat. Si on exige de lui un examen d'entrée, on l'en avisera au moins 30 jours avant la date de cet examen.

9° La demande d'admission n'est pas une inscription. Le candidat admis doit remplir les formalités d'inscription dans les délais réglementaires qui lui seront indiqués.

En résumé

Pour devenir étudiant de l'Université, l'aspirant doit donc normalement passer par les étapes suivantes:

1° Se procurer une formule d'admission, la remplir, puis la retourner au Secrétariat général en y adjoignant les pièces exigées. L'aspirant recevra une réponse l'informant de son acceptation ou de son refus.

2° Faire son inscription au Secrétariat général. L'inscription implique que l'aspirant a répondu préalablement aux exigences de la faculté ou de l'école qui l'accueillera.

A tout élève régulièrement inscrit, l'Université remet une carte portant, avec sa photographie, l'attestation de sa qualité d'étudiant et la signature du Secrétaire général.

3° Acquitter le montant dû au début du 1er semestre, ou, dans certains cas très particuliers, s'entendre avec le Trésorier au sujet de ce paiement.

Le Trésorier remet une feuille d'admission aux cours que l'étudiant doit produire à l'entrée de la salle de classe lors du premier cours.

DROITS A ACQUITTER

1. — Inscription annuelle \$ 25.00
(payable à la rentrée)
2. — Contribution à l'Association des
étudiants (payable à la rentrée) 15.00
3. — Frais de scolarité 380.00

Paiements :

Les frais de scolarité sont payables en deux versements égaux le premier à l'entrée et le second en février. Pour tout retard dans le paiement de ces droits, les étudiants qui ne se sont pas entendus d'avance avec le trésorier sont passibles de suspension et, en ce cas, soumis aux règlements concernant la fréquentation des cours.

Associations d'étudiants :

Pour leurs fins propres, les associations (Générale et Commerce) ont établi une cotisation globale de \$15.00 par année. Cette cotisation est perçue par le Trésorier de l'Université, pour le compte et pour le bénéfice des associations d'étudiants, lors de l'inscription.

Demande d'admission :

La demande d'admission d'un nouvel étudiant doit être accompagnée de la somme de \$5.00; si le candidat est accepté, cette somme réduit d'autant les frais de scolarité payables lors de l'inscription; si le candidat est rejeté, cette somme est retenue par l'Université, à titre de dédommagement.

Remboursement:

Il ne sera fait aucune remise sur la partie des frais de scolarité (\$25.00) qui représente les frais d'inscription et de secrétariat.

Pour ce qui est des frais d'enseignement, le Trésorier de l'Université de Sherbrooke peut en rembourser une partie proportionnelle au temps à courir jusqu'à la fin du semestre ou de l'année académique.

Examens de reprise :

Pour les examens de reprise un droit d'admission de \$5.00 par matière est exigé, maximum \$15.00. Il doit être versé à la Trésorerie de l'Université **avant le début** de la séance d'examen de reprise.

Paiements en souffrance:

Si, au moment des examens généraux, un étudiant n'est pas en règle avec le Trésorier de l'Université de Sherbrooke, il peut néanmoins être admis à subir les examens. Cependant, il ne sera pas informé officiellement du résultat de ses examens, tant qu'il n'aura pas fait avec le Trésorier les arrangements que celui-ci jugera à propos d'accepter.

Parchemins:

Baccalauréat	\$ 20.00
Maîtrise	\$ 20.00
Doctorat	\$100.00

Manuels de cours:

Seule la Librairie de la Cité Universitaire est autorisée officiellement à vendre les manuels de cours publiés par les éditeurs commerciaux.

LOGEMENT ET PENSION À SHERBROOKE

Résidence des étudiants :

Située au coeur de la Cité Universitaire, la Résidence des Étudiants de l'Université de Sherbrooke offre à ses locataires des conditions de logement très favorables à la vie intellectuelle et sociale de l'étudiant.

Ses quatre pavillons, reliés entre eux, sont aussi rattachés au Centre Social, où se trouvent la chapelle, la cafeteria ainsi que, provisoirement, les bureaux de l'Administration de l'Université. Les pavillons, de trois étages chacun, comprennent un total de 460 chambres.

Autres pensions :

Au début du mois d'août, la direction de la Maison des étudiants de l'Université de Sherbrooke recueille et distribue une liste de personnes disposées à prendre un étudiant en pension ou désirant louer une chambre. Cette liste est remise aux étudiants qui en font la demande et envoyée aux étudiants de l'extérieur devant fréquenter la Faculté de Commerce.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Monsieur le Directeur,
Maison des Étudiants,
Université de Sherbrooke,
Sherbrooke, Qué.

BOURSES D'ÉTUDES

1) Bourses du Service provincial de l'Aide à la Jeunesse (Québec):

Par l'entremise du Ministère provincial du Bien-Etre social et de la Jeunesse, des bourses, d'une valeur maximum de \$500 par année, sont accordées aux jeunes gens et aux jeunes filles qui désirent commencer ou continuer leurs études universitaires. Seulement 40 pour cent de la somme attribuée à un étudiant est remboursable par celui-ci au Service de l'Aide à la Jeunesse, un an après qu'il a quitté l'Université. Le remboursement effectué en retard porte intérêt.

La bourse ne dépasse pas \$300 si l'étudiant a sa famille à Sherbrooke.

La bourse est renouvelable à la discrétion du Comité des Bourses du Service de l'Aide à la Jeunesse, qui fixe également le montant de cette bourse.

Les nouvelles demandes de bourse doivent parvenir au bureau du Service de l'Aide à la Jeunesse avant le 15 août, si possible. Aucune demande reçue après le 20 septembre ne sera prise en considération.

Les candidats obtiendront tous les renseignements concernant les bourses, ainsi que les formules de demande, en s'adressant au:

- a) Service des Bourses d'études,
Ministère de la Jeunesse,
Gouvernement de la Province de Québec,
39, rue St-Louis;
Québec 4, Qué.
- b) Service des Bourses d'études,
Ministère de la Jeunesse,
Gouvernement de la Province de Québec,
9175, rue St-Hubert,
Montréal 11, Qué.

c) à Sherbrooke, les renseignements peuvent être obtenus soit du Secrétariat général de l'Université de Sherbrooke, ou de l'abbé Antoine Sirois, secrétaire de l'Université.

2) Prêts du Service provincial de l'Aide à la Jeunesse (Québec):

Si un étudiant a obtenu le montant maximum de bourse, soit \$300 si sa famille demeure à Sherbrooke, ou \$500 si sa famille demeure en-dehors de Sherbrooke, il peut demander au Service provincial de l'Aide à la Jeunesse un prêt pour un montant égal à celui de la bourse qu'il a obtenue.

Ce prêt est remboursable en son entier; à partir de l'année suivant celle de la fin des études.

3) Prêts aux diplômés des Ecoles Supérieures:

Les diplômés des écoles supérieures du diocèse de Sherbrooke qui désirent poursuivre leurs études à l'Université de Sherbrooke peuvent recevoir, sous forme de prêt, une bourse d'étude annuelle allant jusqu'à \$350. Ils doivent s'adresser à «L'Aide aux Etudiants des Ecoles Supérieures du Diocèse de Sherbrooke, Incorporée», 137, rue Gillespie, Sherbrooke, Québec.

A Granby, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, ils doivent s'adresser à «L'Aide aux Etudiants de l'École Supérieure de Granby, Incorporée».

L'étudiant rembourse les prêts reçus aussi rapidement que possible après la fin de ses études.

4) Prêt d'honneur de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke:

La Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke accorde des prêts aux étudiants et aux étudiantes poursuivant des études de niveau universitaire, à la condition que leur famille demeure dans le diocèse de Sherbrooke ou qu'eux-mêmes viennent étudier à l'Université de Sherbrooke.

Le prêt maximum est de \$400 si l'étudiant ne vient pas de la ville de Sherbrooke, et de \$250 si la famille de l'étudiant demeure à Sherbrooke. Le montant maximum de \$400 s'applique aussi à l'étudiant dont la famille demeure à Sherbrooke mais qui doit aller poursuivre ses études ailleurs parce que les cours qu'il doit suivre ne se donnent pas à l'Université de Sherbrooke.

Le prêt est remboursable en entier, par versements annuels, à partir de l'année suivant celle de la fin des études.

5) Autres bourses d'études:

Certaines associations et sociétés, telle que les Chevaliers de Colomb, la Société des Artisans et la Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique, accordent des bourses d'études aux enfants de leurs membres ou de leurs employés.

CITATIONS ET PRIX D'HONNEUR

Les étudiants qui montrent des succès signalés durant leurs années de cours peuvent recevoir des citations et prix d'honneur.

- 1—Médaille du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec:** décernée à l'étudiant qui obtient le plus grand succès universitaire tant au Baccalauréat en Commerce qu'à la Maîtrise en Commerce.

Réципиendaire :

1961-1962 — Gilles Blais

- 2—Prix «La Tribune»:** offert par La Tribune Limitée de Sherbrooke; prix en argent de \$100; décerné à l'étudiant qui se classe premier tant au Baccalauréat en Commerce qu'à la Maîtrise en Commerce.

Réципиendaire :

1961-1962 — Gilles Blais

- 3—Prix «Codère»:** offert par la maison Codère Limitée, de Sherbrooke; prix en argent de \$50; décerné à l'étudiant qui joint ses succès académiques à une participation active aux associations étudiantes.

Réципиendaire :

1961-1962 — Jean-Louis Langlois

- 4—Prix «Bélanger»:** offert par la maison Bélanger, Saint-Jacques, Sirois & Cie, Comptables Agréés de Sherbrooke; prix en argent de \$50; décerné à l'étudiant qui obtient la plus haute moyenne dans la Section de Comptabilité, au cours de Maîtrise en Commerce.

Réципиendaire :

1961-1962 — Conrad Lussier

- 5—Prix «Caisse Populaire Sociale»:** offert par la Caisse Populaire Sociale de Sherbrooke; prix en argent de \$50; décerné à l'étudiant finissant qui a obtenu des "succès signalés dans les matières de finance et d'administration d'affaires".

Réципиendaire :

1961-1962 — Léonard Veilleux

- 6—Prix «Chambre de Commerce»:** offert par la Chambre de Commerce de Sherbrooke; prix de \$50.00; décerné à un étudiant finissant pour ses succès signalés en sciences comptables, tant au cours de Baccalauréat en Commerce qu'au cours de Maîtrise en Commerce.

Réципиendaire :

1961-1962 — Jean-René Hamel

- 7—Bourse des «Voyageurs de Commerce»:** offerte par l'Association Professionnelle Catholique des Voyageurs de Commerce, section de Sherbrooke; prix de \$50; décernée à un étudiant méritant de quatrième année.

Réципиendaire :

1961-1962 — Jean Dancose

- 8—Bourse de la «Chambre de Commerce»:** offerte par la Chambre de Commerce de Sherbrooke; prix en argent de \$50; décernée à un étudiant de la quatrième année du cours de baccalauréat qui s'est le plus distingué par ses succès universitaires, par sa participation aux associations d'étudiants et par sa conduite générale.

Réципиendaire :

1961-1962 — Roger Paquette

UNIVERSITE DE SHERBROOKE

FACULTÉ DE COMMERCE

SERVICE EXTERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT

COURS DU SOIR

La Faculté de Commerce veut aider les jeunes et les moins jeunes qui ont l'ambition d'acquérir des connaissances et une instruction complémentaires afin d'améliorer leur situation.

A leur intention, elle offre des cours du soir de plus en plus nombreux et de plus en plus variés.

Ces cours sont organisés afin d'aider ceux qui travaillent le jour mais qui veulent parfaire leur formation générale ou professionnelle et acquérir des connaissances commerciales plus étendues qui leur permettront d'atteindre plus vite des postes plus élevés ou plus intéressants dans les affaires ou dans les carrières administratives.

L'enseignement est de niveau universitaire. L'étudiant doit donc posséder un dossier scolaire acceptable et fournir un travail personnel intense et continu.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Diplôme de 11e année (générale, commerciale ou scientifique), ou l'équivalent (versification, immatriculation, etc.).

Les candidats qui ne détiennent aucun diplôme sont admis après examen de leur dossier scolaire.

ÉTUDIANTS LIBRES :

Sont aussi admis des étudiants qui se contentent de suivre les cours de leur choix, pour se donner un supplément de culture, mais ne subissent pas d'examens et ne recherchent pas de certificats d'études.

Les étudiants libres doivent posséder une formation suffisante

pour suivre avec profit les cours qu'ils choisissent.

La Faculté de Commerce dispense les cours du soir suivants :

Comptabilité fondamentale.

Comptabilité intermédiaire I.

Comptabilité intermédiaire II.

Comptabilité complémentaire.

Prix de revient fondamental.

Prix de revient avancé.

Economie politique.

Gestion d'entreprises.

Placements en valeurs mobilières

Cours de vente.

Cours d'immeuble.

La Faculté de Commerce procède à une consolidation des structures de ses cours du soir et de ses cours d'extension.

Pour de plus amples renseignements, on voudra bien consulter l'annuaire du Service Extérieur de l'Enseignement de la Faculté de Commerce.



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Armoiries de l'Université de Sherbrooke.....	2
Cimier de la Faculté de Commerce	3
Calendrier civil 1962-1963	4
Calendrier académique 1962-1963	5
Université de Sherbrooke :	
Autorités de l'Université	8
Conseil d'Administration	9
Personnel Administratif	10
Faculté de Commerce :	
Conseil	11
Personnel Administratif	12
Conseil d'Orientation et des Relations extérieures	13
Corps professoral :	
a) Direction des études	14
b) Professeurs agrégés	14
c) Professeurs adjoints	14
d) Chargés d'enseignement	15
e) Chargés de cours	16
Distribution des cours 1962-1963	17
Les carrières des affaires	21
But de la Faculté de Commerce	22
Cours en anglais	22
Disposition administratives :	
Année académique	23
Horaire des cours	23
Assistance aux cours	23

Absence aux cours	23
Notes de cours	24
Examens :	
Cours de baccalauréat en commerce	25
Promotions	25
Cours de maîtrise en commerce	25
Examens pour les grades universitaires	25
Examens de reprise	25
Examen oral	26
Règlements des examens :	
Coefficients d'importance et crédits	27
Matériel d'examens :	
a) Papeterie	27
b) Livres et résumés de cours	27
c) Plumes	27
Ponctualité	27
Français	27
Propreté et lisibilité	27
Identification des étudiants	28
Fraude aux examens	28
Durée de l'examen	28
Résultats des examens	28
Revision des copies d'examen	28
Certificats et grades universitaires :	
Baccalauréat en commerce	29
Maîtrise en commerce	29
Maîtrise en sciences comptables	29

Doctorat en philosophie ès commerce	30
Mentions honorables	31
Marche des cours	32
Durée des études	34
Organisation académique	35
Cours de baccalauréat en commerce :	
Première année :	
Conditions d'admission	36
Listes des matières	37
Deuxième année :	
Conditions d'admission	38
Remarques	38
Liste des matières	39
Troisième année :	
Conditions d'admission	40
Listes des matières	41
Quatrième année :	
Liste des matières	42
Cours de maîtrise en commerce	43
Section d'Administration d'Affaires	44
Listes des matières	45
Section de Comptabilité	46
Liste des matières	47
Titres comptables professionnels	48
Visites industrielles, commerciales et civiques	49
Rapports, mémoires ou essais	49

Séminaires	49
Admission et inscription des étudiants :	
Demande d'admission	50
Inscription	50
Instructions concernant la demande d'admission	51
Rétributions scolaires et autres déboursés	53
Droits à acquitter	53
Paiements	53
Associations d'étudiants	53
Demande d'admission	53
Remboursement	54
Examens de reprise	54
Paiements en souffrance	54
Parchemins	54
Manuels de cours	54
Logement et pension à Sherbrooke :	
Résidence des étudiants	55
Autres pensions	55
Bourses d'études :	
Bourses du Service provincial de l'Aide à la Jeunesse (Québec)	56
Prêts du Service provincial de l'Aide à la Jeunesse (Québec)	57
Prêts aux diplômés des Ecoles Supérieures	57
Prêts d'honneur de la Société Saint-Jean Baptiste du diocèse de Sherbrooke	57
Autres bourses d'études	58

Citations et prix d'honneur :

Médaille du Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec	58
Prix « La Tribune »	58
Prix « Codère »	58
Prix « Bélanger »	59
Prix « Caisse Populaire Sociale »	59
Prix de la « Chambre de Commerce »	59
Bourse des « Voyageurs de Commerce »	59
Bourse de la « Chambre de Commerce »	59

Service extérieur de l'enseignement :

Cours du soir :

Conditions d'admission	60
Etudiants libres	61

Table des matières	62
--------------------------	----



Annuaire publiés par
L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Annuaire général.

Faculté de Droit.

Faculté des Sciences.

Faculté de Commerce.

Ecole Normale d'Hommes.

Collège Universitaire.

Séminaire de Sherbrooke.

Ecole des Sciences Domestiques (Mont-Notre-Dame).

Faculté des Sciences de l'Éducation.

Institut de Culture Religieuse.

On peut se procurer ces annuaires soit auprès de la Faculté ou Ecole,
soit auprès du:

SECRETARIAT GÉNÉRAL.
Université de Sherbrooke,
Sherbrooke, Qué.